

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Zone 30 km/h à Cortébert : c'est non

Lors de l'assemblée municipale du lundi 18 juin 2018, les ayants droit de la commune de Cortébert ont rejeté par 32 voix contre 37 un projet d'étude d'une zone 30km/h dans le village (hors route cantonale). C'était une foule inhabituelle qui s'était déplacée, avec pas moins de 84 ayants droit, alors que les assemblées municipales regroupent généralement plutôt une vingtaine ou une trentaine de personnes.

Une pétition munie de quelques 120 signatures du village et de quelques dizaines de signatures externes avait été déposée en juillet 2017 à la Municipalité. Le texte demandait de mettre en place une zone 30 km/h dans le village et de prendre les mesures nécessaires pour la faire respecter. Sachant qu'un crédit de presque 100 mille francs avait été refusé en décembre 2010 par l'assemblée municipale pour la mise en place d'une telle mesure, le Conseil municipal a décidé, par respect pour l'organe suprême de la commune, de soumettre cette question directement à l'assemblée. Il semblait en effet logique que ce soit l'assemblée qui décide de rouvrir ou non un dossier sur lequel elle s'est exprimée voici à peine quelques années. Pour ce faire, le Conseil municipal a demandé une offre à un bureau d'ingénieurs spécialisé en vue de mettre au goût du jour le projet de 2010. C'est le crédit correspondant de 6'900 francs qui a été discuté par l'assemblée.

Le débat a été relativement long mais de bonne tenue. Sujet souvent émotionnel, les zones 30 km/h peuvent donner lieu à des échanges parfois vifs, mais à Cortébert, chacun a pu faire valoir ses arguments dans le calme et avec respect. Les partisans ont notamment rappelé que le risque de décès lors d'un choc avec un piéton sont de 3 sur 10 à 30 km/h alors qu'elles sont de 8 sur 10 à 50 km/h. Le chemin de freinage est également nettement plus court à 30 km/h. Les quelques secondes « perdues » en faisant un trajet moins vite pèsent largement moins que la vie d'un enfant, ont notamment fait valoir les partisans. Les opposants quant à eux ont avancé que le village ne permet pas, à quelques rares exceptions près, de rouler à 50 km/h et qu'il n'y a dès lors pas de problème de sécurité aigu. Ils ont aussi relevé qu'un conducteur irresponsable ne se laisserait guère freiner par une limitation de vitesse. Dès lors, les opposants ont fait valoir que de dépenser des milliers de francs pour une étude visant à régler un problème qui n'existe pas vraiment était simplement inutile.

Le Conseil municipal a quant à lui rappelé que des mesures ponctuelles ont déjà été prises pour sécuriser quelques passages connus dans le village pour présenter certains dangers, mais qu'une mesure générale de type 30 km/h n'apparaissait pas comme appropriée. L'exécutif a aussi indiqué qu'il continuerait à prendre des mesures ponctuelles en tenant compte des remarques et propositions des riverains ou de la population, faisant valoir que cela serait mieux supportable pour les finances communales. Estimant également que les risques n'étaient pas aigus, et qu'il n'y a pas eu d'accident notable dans un passé récent dans les rues village, l'exécutif rejetait majoritairement la proposition. Le Conseil municipal a aussi rappelé qu'il a acquis en commun avec Corgémont et Sonceboz un info-radar qui a déjà été placé à quelques endroits stratégiques du village et qu'il compte sur le caractère éducatif de cette installation afin de faire prendre conscience de la vitesse aux automobilistes.

Au vote, une majorité s'est ralliée au point de vue des opposants et a refusé la dépense d'étude de 6'900 francs.

Inauguration passerelles 30 juin à 11h

Le Conseil municipal rappelle la petite cérémonie d'inauguration des passerelles de la Suze sur le chemin menant à Corgémont le long des voies CFF. Le rendez-vous est fixé au samedi 30 juin à 11h00. Après une petite partie officielle en compagnie d'une délégation de la municipalité de Corgémont. Un apéritif convivial et simple suivra sur place, soit vers les passerelles si la météo est au beau fixe, soit à l'abri PC voisin en cas de pluie. Toute la population est cordialement invitée à partager ce moment.

Assemblée municipale

Hormis la zone 30 km/h, tous les points présentés à l'assemblée ont été acceptés lundi dernier. Les comptes 2017 ont passé la rampe avec le déficit d'un peu plus de 50 mille francs enregistré. L'assemblée a ensuite accepté deux crédits, l'un de 385 mille francs pour la rénovation de l'école des Prés-de-Cortébert et de 85 mille francs pour l'assainissement du gouffre pollué de la Bise de Cortébert. Ces deux crédits ne sont pas entièrement à charge de la commune vu qu'elle ne paiera que 47% des frais pour l'école et un peu moins de 17 mille francs pour l'assainissement du gouffre. La commune bourgeoise participe à part égale à cet assainissement, signe d'une bonne entente entre les deux collectivités qui réjouit le Conseil municipal. Finalement, le décompte relatif à la revitalisation d'un tronçon du Grabe a été présenté, avec un petit dépassement, mais qui est entièrement à charge du canton qui subventionne le projet à 100%. Le Conseil municipal s'est réjoui de la forte participation de 84 personnes, signe que la vie politique du village peut présenter une belle vitalité selon les circonstances.